

RÉUNIONS AVANT MOISSON DE LA COOPÉRATIVE AGRICOLE LORRAINE

Gagner en réactivité pour l'adhérent

Alors que la récolte 2021 tarde à commencer, la CAL a renoué avec les rencontres d'avant moisson. L'occasion de lever le voile sur l'évolution de la gouvernance qui se profile à la coopérative. Elle passe par une redéfinition du rapport à l'adhérent, dans le sens d'une meilleure efficacité économique de son exploitation.

La Coopérative Agricole Lorraine a renoué début juillet avec des réunions sur le terrain en présentiel, après une année de privation imposée par les restrictions sanitaires. Une des quatre rencontres décentralisées «d'avant moisson» s'est déroulée le 5 juillet au dépôt de Colombey-Belles. Le président, Jean-Paul Marchal, a confirmé qu'il cesserait d'exercer ses fonctions à la fin de l'année et qu'un gros travail avait débuté pour dessiner les contours de la future gouvernance de l'entreprise. En jeu, les missions de l'administrateur de demain «avec des dossiers qui se complexifient» et le repérage en amont des futurs élus. Pierre-Yves Simonin, à la tête de la «commission adhérents» veut «redonner de l'attractivité à ce poste». La transformation du modèle agricole en cours «et donc de celui de la coopérative» devrait aider à y conduire.

Optimiser les flux logistiques

Les maîtres-mots contenus dans le projet Lorraine 2025 de la CAL sont «la performance, le revenu



Le choix d'un prix d'acompte minimum garanti est désormais possible pour l'agriculteur.

des agriculteurs et un accompagnement en évolution, fonction des enjeux économiques, environnementaux et sociétaux» rappelle Jean-Paul Marchal. Ce que Pierre-Yves Simonin traduit par «ramener de l'efficacité économique chez nos adhérents. Cela passe par la création d'une structure beaucoup plus réactive». En un mot la réorganisation de la coopérative par métiers, avec un pilote pour les flux. Une des premières décisions tangibles se situe dans «l'optimisation des flux logis-

tiques». Concrètement la majoration de stockage de 2 € habituellement versée en septembre et mars est supprimée. Elle est remplacée par une prime de 2 € sur toutes les tonnes, «si un objectif de compétitivité de la coopérative est recherché par le biais d'un départ ferme par camion vers la zone portuaire». La stratégie en faveur du prix moyen sera ainsi revue, dans le sens d'une diminution de la marge de la coopérative en faveur d'un meilleur revenu aux adhérents, argumente Pierre-Yves Simonin.

La bonne tenue des cours du blé à l'automne 2020, avec des perspectives rémunératrices pour l'automne 2021, a conduit à proposer un prix d'acompte minimum garanti à 145 €/t. Pour obtenir le prix final, il faudra ajouter le complément protéines, la prime blé plus, la fidélité et les 2 € de stockage. «Faut-il aller plus loin dans les différentes espèces, pour vous apporter de la sérénité ? questionne le responsable. Notre objectif est que le prix que l'on vous donne vous assure le fonctionnement de votre exploitation,

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

LES FAITS MARQUANTS AU MARDI 13 JUILLET

Maïs :
Stade : majorité à 11-12 feuilles.
Pucerons : quelques pucerons observés mais toujours bien en-dessous des seuils de risque.
Pyrale : faible nombre de captures, une ponte fraîche signalée sur le réseau, risque faible.

Le bulletin complet est disponible sur le site internet de la CRAGE : www.grandest.chambre-agriculture.fr



Jean-Paul Marchal : «Revoir le rôle de l'administrateur, avec la complexification des dossiers».

Baisse des phytos

La CAL a adressé un questionnaire à 1.300 agriculteurs, 41,5 % ont répondu. Parmi les préoccupations qui viennent en tête : la réduction de l'usage des phytosanitaires, la réduction des gaz à effet de serre, des antibiotiques ou encore le recyclage... Cette enquête apporte de l'eau au moulin de la construction commerciale ciblée, en cours, et au déploiement de services différenciant. Tout en s'inscrivant dans la séparation de la vente et du conseil, obligatoire depuis le 1^{er} janvier, la CAL a aussi un rôle à jouer dans l'objectif de baisse des produits phyto imposée par les pouvoirs publics, mais aussi réclamée par les agriculteurs.

Il pleuvait des cordes à Colombey le 5 juillet. Une météo peu habituelle pour une réunion d'avant moisson qui ne s'est pas franchement améliorée depuis deux semaines. La récolte des orges d'hiver et escourgeons avait à peine commencé mercredi. Elle devrait pouvoir battre son plein au cours du prochain week-end, au cours duquel une éclaircie est attendue.

Jean-Luc MASSON



Pierre-Yves Simonin : «L'optimisation des flux logistiques».

STATUT DU FERMAGE

Concorde entre propriétaires et fermiers

Baillleurs et preneurs ont confirmé leur communauté de vues pour inciter davantage les propriétaires à donner à bail, lors du congrès de la Section nationale des propriétaires ruraux (SNPR) de la FNSEA, qui s'est tenu le 2 juillet à Chartres.

Après avoir réalisé des rapprochements sur six points importants du statut du fermage au cours des derniers mois avec la SNFM (fermiers), la SNPR va maintenant s'engager dans un travail commun sur la fiscalité. «En accord avec le président de la commission sociale et fiscale (de la FNSEA), un sous-groupe SNPR-SNFM-JA-FNSEA va travailler sur le thème «comment rendre le statut fiscal du proprié-

taire plus attractif ?», a indiqué Jean Barreau, secrétaire général de la SNPR.

Plusieurs pistes seront étudiées, dont la sortie des biens immobiliers agricoles donnés en location de l'assiette de l'impôt sur la fortune immobilière. Sur le statut du fermage, un rapprochement récent entre baillleurs et preneurs consisterait à instaurer une nouvelle règle : à nouveau preneur, nouveau bail, à la transmission de l'entreprise du fermier sortant. Baillleurs et preneurs font part de leur hâte de transcrire ces avancées dans une future loi foncière. «Nous avons besoin de vous comme apporteurs de foncier», a commenté Bertrand Lapalus, président de la SNFM.

MSA

Le paiement des cotisations reportées en 2020

Les employeurs ayant bénéficié de report de cotisations sociales en 2020 et qui ne sont pas éligibles aux aides au paiement ou aux exonérations de cotisations dans le cadre de la crise de la COVID-19 peuvent contacter la MSA pour mettre en place un échéancier de paiement. Les chefs d'entreprises sont invités à consulter régulièrement le site lorraine.msa.fr pour suivre l'évolution des mesures.

BÂTIMENTS AGRICOLES & INDUSTRIELS

TOUTES DIMENSIONS • STANDARD/SUR-MESURE
www.cmdcardot.fr • 03.24.26.42.80